

Prosper ABERGEL
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes
Inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptable de la Région Paris Ile de France
Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE SARL A.P.A EXPERTISE EN
SOCIETE PAR
ACTIONS SIMPLIFIEE

SARL A.P.A EXPERTISE
CAPITAL : 2600€
SIEGE SOCIAL : 70 ALLEE DE LA ROBERTSAU
67000 STRASBOURG
RCS STARSBOURG 991 195 744

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA
TRANSFORMATION DE LA
SARL A.P.A EXPERTISE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Madame, Monsieur,

En exécution de la mission qui m'a été confiée et en application de l'article L.223-43 du Code de commerce, j'ai établi le présent rapport sur la situation de votre société.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes, requièrent la mise en œuvre de diligence destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

La synthèse de mon analyse sur la situation est la suivante :

- Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social,
- Le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social,
- Les avantages particuliers n'appellent pas d'observations de ma part,
- La situation financière est équilibrée à long terme.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

Fait à La Courneuve le 29/10/2025.

H. Prosper ABERGEL

SARL PROSPER ABERGEL
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
75 Rue Rateau - 93120 LA COURNEUVE
Tél. : 01 48 37 90 00 - Fax : 01 48 37 90 01
Siret : 801 941 311 00012